



Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Projet de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique sur le Drouvenant, site de La Frasnée

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

PAGET ELEC

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PAGET Jean

RCS / SIRET

1421411171010101910101012131

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique.	Installations d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500 kW PMB projetée = 484 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Concessionnaire jusqu'au 31 décembre 2001 (cf. Concession de 1926 jointe), la SARL PAGET ELEC a déposé en 2000 un dossier de demande d'autorisation au titre du code de l'environnement et de la loi de 1919 sur l'énergie hydroélectrique. La question de la propriété des installations et du foncier des anciennes concessions n'a pas permis à ce dossier d'aboutir. La SARL PAGET ELEC a cependant été autorisée à poursuivre l'exploitation en attendant que l'administration ne se positionne sur le devenir de cette installation.

Afin d'assurer la mise en conformité de la gestion du débit réservé, M. PAGET a proposé un dispositif permettant le transit du débit réservé et son contrôle (dossier joint en annexe 8.). Le dispositif ainsi que les travaux associés ont été validés par les services de la DDT par courrier du 10 mars 2014 (courrier joint en annexe 9.).

La question foncière s'étant soldée par le rachat de la concession, M. Paget engage la procédure de demande d'autorisation d'exploitation afin de régulariser la situation administrative du site hydroélectrique, intégrant des travaux de réhabilitation du site.

Une demande d'exonération à demande de dérogation espèces protégées a été déposée.

4.2 Objectifs du projet

Poursuite de l'exploitation du potentiel hydroélectrique du site et production d'énergie électrique renouvelable.

Le projet permettra :

- Régularisation de la situation administrative de l'exploitation ;
 - Mise en conformité du débit réservé ;
 - Travaux de rénovation des installations ;
- La PMB sera portée à 484 kW.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Travaux permettant d'assurer le transit du débit réservé et son contrôle :

- Rehausse du seuil existant à la cote 625.17 NGF (cote actuel 625.07NGF + 10 cm de rehausses) sur toute sa longueur sauf sur 0.72 cm qui seront laissés à la cote actuelle (625.07 NGF)
- Mise en place d'une échelle limnimétrique qui sera scellée à l'amont de la prise d'eau.

cf. Dossier joint en annexe 8. "Mise en conformité du débit réservé - Proposition du principe" Octobre 2012 - Cabinet REILE.

Travaux de réhabilitation des installations :

- Remplacement de la conduite forcée d'amenée : La conduite en fonte en place d'une longueur de 270 ml et de diamètre intérieur 500mm sera remplacée par une conduite PRV (Polyester Renforcé de fibre de Verre) de diamètre intérieur 600mm.
- Élargissement du canal d'entrée de la prise d'eau pour limiter les pertes de charge : La prise d'eau sera élargie de 20cm dans le versant avec remplacement de la dalle surplombant la prise d'eau et la vanne de vidange actuelle. L'aspect visuel sera donc quasi inchangé.
- Remplacement d'une des turbines.

cf. Description des travaux projetés dans le dossier joint 10. "Demande d'exonération à demande de dérogation espèces protégées" et Annexe 4. Cahier de plans.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les installations sont en exploitation.

Le projet intègre le remplacement d'une de 3 turbines en place. Caractéristiques projetées :

- Installation de production : turbines en place conservées : Gr1 : Francis 137 kW
Gr2 : Francis 100 kW
nouvelle turbine projetée : Gr3 : Ossberger 92 kW (en remplacement Pelton 10 kW)
- Débit maximum turbiné : 750 l/s (identique au débit de la concession)
- Puissance Maximale Brute PMB : 484 kW
- Hauteur de chute brute : 65.8 m (la rehausse de 10 cm ne sert qu'à pérenniser le captage AEP, elle n'a qu'un impact > négligeable sur la puissance (inférieur à 1 kW)
> négligeable sur la franchissabilité piscicole du seuil (pas de poissons dans la cascade)
- Débit réservé : 25 l/s

Le tronçon court-circuité (390ml) ne sera pas modifié. Il est constitué d'une zone de cascade en aval du seuil (64m de dénivelé sur 185 ml) puis de 205 ml de cours d'eau. (cf. Annexe 4. Cahier de plans, Profil en long TCC).

De nombreuses zones d'urgence (sources, écoulements sub-superficiels) viennent renforcer le débit réservé dans la partie cascade.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Procédure "loi sur l'eau" au titre du code de l'environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'examen préalable « cas par cas » à la réalisation d'une étude d'impact pour un projet susceptible d'avoir des effets sur l'environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
PMB (projetée)	484 kW
Débit d'équipement (projeté)	750 l/s
Hauteur de chute	65.8 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de La FRASNEE

- Seuil, prise d'eau, conduite
forcée, bâtiment centrale
Lieu-dit "En Puteau" A179

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site se situe dans un contexte forestier.

Exploitation en activité, faible nouvelle emprise liée aux travaux :

- remplacement conduit forcée même tracé,
- Partie en amont du réservoir AEP : aménagement d'une piste de 2m de large qui sera conservée pour l'entretien de la prise d'eau.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans l'emprise : - ZNIEFF de type I : COTE DES BIEFS - APPB « Corniches calcaires du département du Jura », site 31 'La Frasnée' Sites situés en aval : ZNIEFF de type I : - COURS SUPERIEUR DU DROUVENANT EN AVAL DE LA FRASNEE - CONFLUENCE DE L'AIN, DU DROUVENANT ET DE LA SIRÈNE'
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réserve Biologique forestière Dirigée (arrêté 10/12/98) : RECULEE DE LA FRASNEE. La protection porte sur le faucon pèlerin.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de site répertorié (Basol).
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La source de la Gongone est captée par la commune de La Frasnée. La prise d'eau du captage est implantée directement dans la retenue du seuil. Le niveau d'eau dans le captage est directement lié à celui de la retenue. Les périmètres de protection réglementaire projetés s'étendent en amont du site de la Frasnée qui se trouve en limite du PPE projeté (procédure en cours).
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit "Reculée de la Frasnée"
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites les plus proches sont (distants de 3 à 5 km) : Au sud : - 'Étival-Assencière' ZPS FR4312022 et SIC-ZSC FR4301327, - 'Combe du Nanchez' SIC-ZSC FR4301315, - 'Grand Vaux' FR4301313. Au Nord : - 'Lac de Bonlieu, étang du Lantrey, forêts et falaises environnantes' Directive habitats FR4301326
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Terrassement limité aux fouilles et remblais liés au remplacement de la conduite et à la création du chemin d'accès (sur la partie amont du tracé) sans apport ou export de matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une demande d'exonération à demande de dérogation espèces protégées a été déposée. (cf. dossier joint Annexe 10.) Risque limité de perturbations en phase travaux. Intervention en dehors de la période dédiée à la reproduction des espèces visées par l'APPB, à savoir en dehors de la période du 15 février au 15 juin inclus et en dehors des périodes de reproduction de la truite fario et d'émergence des juvéniles (novembre à juin).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque limité de perturbations en phase travaux.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise des installations se situe au niveau d'une parcelle forestière. Les travaux d'aménagement engendreront une faible augmentation de l'emprise par remplacement de la conduite fonte existante, diam. intérieur 500mm, par une conduite PRV diam. intérieur 600mm et création d'un chemin d'accès de 2m de large sur la partie amont. Le tracé ne sera pas modifié. Pas de changement de la vocation forestière du site.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nuisances en phase travaux. Intervention au niveau du seuil, de la prise d'eau (zone de cascade) et de la conduite forcée (secteur forestier) éloigné des habitations. Phase exploitation : Le bâtiment d'exploitation se situe dans le village à proximité d'une habitation. Le projet n'engendrera pas de gêne supplémentaire (installation en fonctionnement, turbines dans le bâtiment). Un état initial du niveau sonore sera réalisé.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		

	Engendre-t-il des émissions lumineuses?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet dans le Site Inscrit "Reculée de la Frasnée". Modification limitée de l'existant qui ne modifiera pas la perception du site. Le seuil n'est pas visible depuis le bas de la cascade. - Rehausse du seuil existant de 10cm pour gestion du débit réservé (le niveau actuel de la retenue ne devant pas être diminué pour ne pas engendrer de baisse du niveau d'eau dans le captage AEP). - Remplacement de la conduite forcée sans modification du tracé. - Remplacement d'une turbine à l'intérieur du bâtiment d'exploitation existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à demande d'autorisation d'exploiter code de l'énergie et à la procédure 'loi sur l'eau'.

Les principaux enjeux identifiés sont :

- Captage AEP de la source de la Gangone en amont du site
- Pour assurer le transit du débit réservé (25 l/s), il est proposé qu'une échancrure soit créée. Comme il n'est pas possible de baisser la cote du seuil existant sans menacer le captage amont, il a été proposé de rehausser le seuil sur toute sa longueur sauf sur la largeur nécessaire au transit du débit réservé.
- Des mesures de protection seront prises en phase travaux avec consultation des services de l'ARS.
- Milieu naturel : Le site présente une forte sensibilité avec la présence de plusieurs zones d'inventaire et de protection. L'enjeu majeur sur ce secteur forestier concerne la présence du faucon pèlerin.
- Travaux réalisés en dehors de la période dédiée à la reproduction des espèces visées par l'APPB, à savoir en dehors de la période du 15 février au 15 juin inclus, et en dehors des périodes de reproduction de la truite fario et d'émergence des juvéniles (novembre à juin).
- Une demande d'exonération à demande de dérogation espèces protégées a été déposée (Annexe 10.).
- Enjeu paysager : Les installations sont situées en site inscrit. La nature des travaux ne modifiera pas la perception du site. Le seuil n'est pas visible depuis le bas de la cascade.

Le projet n'est pas concerné par l'enjeu continuité piscicole (seuil implanté dans une zone d'éboulis à quelques dizaines de mètres de la source de la Gangone, zone de cascade à l'aval immédiat de la source).

Les mesures à mettre en œuvre en phase travaux pour réduire les impacts seront déterminées (limitation emprise, accès, batardeau, période d'intervention,...).

Le projet ne nous semble pas nécessiter d'étude d'impact, les enjeux seront pris en compte dans le cadre des procédures d'autorisation d'exploiter et code de l'environnement auxquelles celui-ci est soumis.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6. Extrait plan cadastral
7. Cadastre localisation travaux
8. "Mise en conformité du débit réservé - Proposition du principe" - Octobre 2012 - Cabinet REILE
9. Courrier de validation du principe de mise en conformité du débit réservé et des travaux associés, 10 mars 2014 - DDT
10. "Demande d'exonération à demande de dérogation espèces protégées" - février 2015

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DIJON

le,

04/02/2015

Signature

